

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 227-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.675

Déposée le: 12.11.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)
Riesen (Sonceboz-Sombeval, PSA)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 22.11.2018

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –



Soutien financier à l'Association Quidux JR – rôle du canton?

Les directions des écoles secondaires ont reçu récemment un courriel pour inviter les élèves, leurs parents et les enseignants à participer à une conférence au Palais des Congrès avec le titre alléchant « Opportunités et attentes du monde professionnel face aux futur(e)s apprenti(e)s ». Cette entreprise, active sur la place biennoise, intervient en particulier auprès des jeunes qui connaissent des difficultés pour réussir une formation professionnelle. Selon ses dires, elle offre ce qu'il faut à chacun d'eux pour obtenir et réussir une formation. Quel merveilleux programme, ce d'autant plus que, selon sa documentation, cette association reçoit l'appui de la CEP Bienne-Seeland, de la Ville de Bienne, du CAF (Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne) et même de l'Office de l'enseignement secondaire du 2e degré et de la formation professionnelle du canton de Berne !

Par contre, le même courrier omet étrangement de préciser que les interventions de cette entreprise sont payantes ! Qui plus est, il semblerait que cette invitation ait également été envoyée à des écoles des cantons de Neuchâtel et du Jura. Cette communication laisse donc à penser que le canton soutient cette démarche.

Dès lors, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. La Direction de l'instruction publique (INS) a-t-elle été informée de cette manifestation ?

2. De quelle nature est l'appui de l'INS auprès de cette association ?
3. N'y a-t-il pas là une instrumentalisation du « label cantonal » ?
4. Y a-t-il d'autres organismes privés qui offrent des services dans le cadre de l'école obligatoire qui obtiennent un appui de l'INS, alors que leurs prestations sont payantes ?
5. Les offices OP cantonaux disposent de « case manager » pour venir en aide aux personnes les plus fragiles dans leur encadrement ou les plus désorientées face aux décisions à prendre. Le canton prévoit-il l'abandon de cette mesure ?
6. Les maîtres de classe jouent un rôle prépondérant dans la préparation au choix professionnel. L'INS prévoit-elle un changement de paradigme ?
7. L'INS est-elle disposée à informer les directions scolaires concernées de l'évolution de cette affaire ?

Motivation de l'urgence : cette manifestation s'est déroulée le mercredi 31 octobre 2018 au Palais des Congrès de Bienne !

Destinataire

- Grand Conseil